



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-20355>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **24-20355**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Institut national du cancer

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Santé

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Accompagnement et structuration du Living Lab de l'Institut national du cancer : démarche de co-conception, de design de services et de solutions, d'expérimentation, de partenariat

**Description** : Accompagnement et structuration du Living Lab de l'Institut national du cancer : démarche de co-conception, de design de services et de solutions, d'expérimentation, de partenariat. Le détail des prestations figure dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au dossier de consultation. La procédure se compose de deux lots ; chaque lot donne lieu à la conclusion d'un marché distinct. Les quantités estimées annuelles (des prestations) figurent en annexe 4 du Règlement d'appel public à la concurrence (joint au dossier de consultation).

**Identifiant de la procédure** : 2687c42f-4568-44ce-bdd1-d31a14e0522a

**Identifiant interne** : 02AJDG24

**Type de procédure** : Autre procédure en plusieurs étapes

**Principales caractéristiques de la procédure** : Procédure avec négociation. L'article 3 "présentation de la procédure" du Règlement d'appel public à la concurrence (RAPC) joint au dossier de consultation indique les principales caractéristiques de cette procédure, notamment : - pour chaque lot: le nombre maximal de candidats admis à présenter une offre est restreint à quatre, soit avec les candidats classés de la première à la quatrième position ; -les conditions de négociations, sachant qu'à l'issue de la première étape (de sélection des candidats), l'INCa adresse aux candidats sélectionnés un dossier de consultation des entreprises relatif aux offres. Le Pouvoir adjudicateur négocie avec tous les soumissionnaires leurs offres « initiales » et, le cas

échéant « ultérieures », à l'exception des offres finales. Il peut toutefois attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. - un calendrier indicatif de la procédure est fourni. Notification prévisionnelle des 2 lots : le 04/12/2024. Par ailleurs :chaque candidat présente sa candidature pour un lot ou tous les lots. Chaque lot de cette procédure donnera lieu à la conclusion d'un marché distinct. L'attribution d'un lot ne conditionne pas l'attribution d'un autre lot.

### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79400000 Conseil en affaires et en gestion et services connexes

### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** 52 avenue André Morizet

**Ville :** Boulogne-Billancourt cedex

**Code postal :** 92513

**Subdivision pays (NUTS) :** Hauts-de-Seine ( FR105 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** Livrables à fournir à l'Institut national du cancer, situé 52 avenue André Morizet 92513 Boulogne-Billancourt cedex. Les prestations se déroulent principalement en Ile-de-France. Elles sont potentiellement réalisables hors Île-de-France et en outre-mer.

### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 1,350,000 EUR

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 1,350,000 EUR

### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** La procédure est allotie de la manière suivante : Lot n° 1 : "Organisation et animation d'ateliers et d'évènements de co-conception, appui à la mise en oeuvre de projets mobilisant des méthodes de design de solution" ; Lot n° 2:" Organisation, animation d'un appel à projets et d'un programme de formation et d'accompagnement de porteurs de projet." Le détail des prestations figure dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au Dossier d'Appel à Candidatures (« DAC»). Le marché à passer est un accord-cadre à bons de commande exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande et conclu avec un montant d'engagement maximum par lot, indiqué à l'article 2-1 "forme du marché" du RAPC. La durée du marché est précisée à l'article 1-3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) joint au dossier de consultation. Pour cette procédure, les pièces de candidature à fournir dans le pli sont indiquées à l'article 7 du Règlement d'appel public à la concurrence (RAPC) joint au dossier de consultation. Possibilité de présenter une candidature pour un lot ou pour les 2 lots. L'examen des candidatures s'effectue dans les conditions de l'article 10 du RAPC. L'article 12 du RAPC décrit l'étape 2 de la procédure (choix de l'attributaire), en détaillant notamment les conditions de négociations et en précisant les critères d'attribution de chaque lot. Modalités de dépôt des plis indiquées à l'article 8 du RAPC.

**Base juridique :**

### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Les motifs d'exclusion sont indiqués dans le dossier de consultation.

## Section 5 - Lot

### 5.1 Lot : LOT-0001

**Titre** : Lot 1 : organisation et animation d'ateliers et d'évènements de co-conception, appui à la mise en oeuvre de projets mobilisant des méthodes de design de solution

**Description** : L'objectif du lot 1 est d'accompagner le Living Lab de l'Institut national du cancer et ses partenaires dans l'organisation et l'animation de session ou d'évènement d'innovation collaborative. Le détail des prestations est indiqué au Cahier des Clauses Techniques Particulières. Ce lot est un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire, conclu avec un montant d'engagement maximum (voir article 2-1 du Règlement d'appel public à la concurrence -RAPC- joint au dossier de consultation). Les quantités estimées annuelles, par type de prestation figurant au CCTP, sont indiquées dans l'Annexe 4 du RAPC.

**Identifiant interne** : Lot 1

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ): 79400000 Conseil en affaires et en gestion et services connexes

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ): 79421000 Services de gestion de projets autres que pour les travaux de construction

#### Options :

**Description des options** : Le marché est conclu pour une durée initiale de 36 mois à compter de sa date de notification. Il est reconductible 1 fois par tacite reconduction pour une période supplémentaire de 12 mois. La durée totale du marché, période de reconduction comprise, ne peut donc excéder 48 mois, soit 4 ans. L'acheteur peut toutefois prendre la décision de ne pas reconduire le marché. Dans ce dernier cas, la décision de non reconduction est notifiée au Titulaire au plus tard 1 mois avant la date d'expiration du marché (durée initiale).

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA** : 720,000 EUR

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Informations complémentaires** : Le marché est conclu pour une durée initiale de 36 mois à compter de sa date de notification. Il est reconductible 1 fois par tacite reconduction pour une période supplémentaire de 12 mois ; Le marché à passer est un accord-cadre à bons de commande exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande et conclu avec un montant d'engagement maximum (indiqué à l'article 2-1 "forme du

marché" du Règlement d'appel public à la concurrence.) Pour l'étape 2 relative au choix de l'attributaire : aucune variante n'est autorisée.

#### 5.1.9 Critères de sélection

##### Critère :

**Type** : Capacité technique et professionnelle

**Nom** : critère de sélection des candidatures n° 2 : critère relatif aux capacités techniques : 10%

**Description** : Voir article 10 du Règlement d'appel public à la concurrence (RAPC). Le critère relatif aux capacités techniques est analysé à partir des effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années (2021, 2022, 2023). Pour l'évaluation de ce critère, le candidat fournit (cf. article 7 du RAPC) : - Une déclaration indiquant ses effectifs moyens annuels pendant les trois dernières années (2021, 2022, 2023). /!\ Il est précisé au candidat que les effectifs doivent être cohérents avec ceux publiés sur le site Internet public [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr) ou l'annuaire (public et gratuit) des entreprises (de la DINUM) (<https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr>) ou de manière générale sur tout site de l'Etat ou de toute administration publique pour les informations disponibles (à défaut, le candidat doit justifier la différence entre sa déclaration et la publication).

**Utilisation de ce critère** : Utilisés

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

##### Critère :

**Type** : Capacité économique et financière

**Nom** : critère de sélection des candidatures n° 1 "capacités financières" : 10% de la note finale

**Description** : voir article 10 du Règlement d'appel public à la concurrence. Ce critère est analysé sur la base des éléments suivants, fournis par le candidat : - son chiffre d'affaires global portant sur les trois derniers exercices disponibles. /!\ Il est précisé au candidat que les chiffres d'affaires doivent être cohérents avec ceux publiés sur le site Internet [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr) ou l'annuaire(public et gratuit) des entreprises (de la DINUM) (<https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr>) ou de manière générale sur tout site de l'Etat ou de toute administration publique pour les informations disponibles (à défaut, le candidat doit justifier la différence entre sa déclaration et la publication). - son chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public portant sur les trois derniers exercices disponibles.

**Utilisation de ce critère** : Utilisés

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

##### Critère :

**Type** : Capacité technique et professionnelle

**Nom** : critère de sélection des candidatures n° 3 : critère relatif aux capacités professionnelles : 80%.

**Description** : Voir article 10 du Règlement d'appel public à la concurrence (RAPC). Le critère relatif aux capacités professionnelles est analysé à partir des « références » de services correspondant à l'objet du marché à passer, pour lesquelles les services ont été fournis au cours des trois dernières années (2021, 2022, 2023). (cf. attentes décrites à l'article 7 du RAPC joint au dossier de consultation). Pour l'évaluation de ce critère, le candidat fournit (cf. article 7 du RAPC) : - Ses « références », en lien avec l'objet du marché à passer, pour lesquelles les services ont été fournis au cours des trois dernières années (2021, 2022, 2023). A ce titre, le candidat précise : --- la description des prestations réalisées (objet de la référence), en indiquant pour chaque référence fournie (prestations similaires à celles objet du lot) : o l'objet de la mission réalisée sur des prestations comparables à celles objet du lot o la méthode(s) d'accompagnement lors de la prestation o le nombre, les expertises et qualifications des intervenants mobilisés pour la mission o le lieu de la mission (un living lab / des bureaux / chez le client / présentiel ou distanciel) (le cas échéant : précision sur la capacité d'accueil du lieu) o le type de livrables réalisés --- le nom du client (destinataire qu'il soit public ou privé), --- l'année de réalisation de la référence, --- le montant de la référence en euros hors taxes, c'est à dire : le montant du contrat signé. /!\ Si, pour des raisons de confidentialité liées au contrat, le candidat ne peut communiquer le montant exact, il indique obligatoirement une fourchette (dans la limite de 10 000 euros hors taxes) dans laquelle le montant du contrat est compris.

**Utilisation de ce critère** : Utilisés

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 80

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure** : 4

**Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure** : 4

**L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Description** : Critère (d'attribution - "offres") n° 2 : "Qualité de l'offre technique". Les candidats sélectionnés à l'issue de l'étape 1 (de sélection des candidatures) pourront remettre une offre pour ce lot. Les offres seront analysées au regard des critères indiqués à l'article 12-4 du RAPC joint au dossier de consultation.

**Critère** :

**Type** : Prix

**Description :** Critère (d'attribution - "offres") n° 1 : prix. Les candidats sélectionnés à l'issue de l'étape 1 (de sélection des candidatures) pourront remettre une offre pour ce lot. Les offres seront analysées au regard des critères indiqués à l'article 12-4 du RAPC joint au dossier de consultation.

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère (d'attribution - "offres") n° 3 : "Lieu(x)d'innovation proposé(s) (nombre, qualité) pour l'exécution". Les candidats sélectionnés à l'issue de l'étape 1 (de sélection des candidatures) pourront remettre une offre pour ce lot. Les offres seront analysées au regard des critères indiqués à l'article 12-4 du RAPC joint au dossier de consultation.

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère (d'attribution - "offres") n° 4 : "Qualité des intervenants (équipe du soumissionnaire et réseau de partenaires et d'experts) pour l'exécution du marché". Les candidats sélectionnés à l'issue de l'étape 1 (de sélection des candidatures) pourront remettre une offre pour ce lot. Les offres seront analysées au regard des critères indiqués à l'article 12-4 du RAPC joint au dossier de consultation.

**5.1.11 Documents de marché**

**Date limite de demande d'informations complémentaires :** 11/03/2024 à 17:00

**Adresse des documents de marché :** <https://www.achatpublic.com>,

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.achatpublic.com>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 21/03/2024 à 17:00

**Date limite de validité de l'offre :** 8 MONTH

**Conditions du marché :**

**Facturation en ligne :** Requise

**Informations relatives aux délais de recours :** - Référé précontractuel (art. L.521-1 et suivants du Code de justice administrative (CJA)) : depuis le début de la procédure jusqu'à la signature du marché (date de signature non incluse). Si le juge est saisi après la conclusion du marché, la requête est irrecevable. - Référé contractuel sous conditions (art. L. 551-13 et suivants du CJA) : 31 jours, à compter de la publication d'un avis

d'attribution du marché au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) - Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du marché ouvert aux tiers au marché susceptibles d'être lésés dans leurs intérêts, et pouvant être exercé dans les 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (avis d'attribution). Le marché public est consultable sur demande auprès de [achat-public@institutcancer.fr](mailto:achat-public@institutcancer.fr). Il est consultable dans le respect des dispositions du Code des relations entre le public et l'administration et notamment de son article L311-6.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique :**

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Cergy-pontoise

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Institut national du cancer

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Institut national du cancer

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Cergy-pontoise

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Institut national du cancer

**Organisation qui traite les offres :** Institut national du cancer

#### 5.1 Lot : LOT-0002

**Titre :** Lot 2 : organisation, animation d'un appel à projets et d'un programme de formation et d'accompagnement de porteurs de projet

**Description :** L'objectif du lot 2 est d'accompagner le Living Lab de l'Institut national du cancer dans la conduite d'un appel à projets à destination des acteurs de la lutte contre les cancers (start-ups, associations, professionnels de santé, patients, citoyens, décideurs, équipes de recherche, etc.), et d'un programme d'accompagnement de ces porteurs de projet. Aligné avec un objectif d'accompagnement à la conduite du changement et de la transformation organisationnelle, le Titulaire du marché doit être en capacité d'accompagner des consortia d'acteurs. Les équipes multiparties prenantes doivent permettre d'intégrer au plus tôt dans les projets les contraintes et réalités terrain des différentes parties prenantes et les accompagner dans leurs interactions de co-construction (exemple : professionnels de santé et start-ups, professionnels - startups-associations de patients, etc.). Le but de ce lot 2 est de faire émerger une filière d'innovation à impact dédiée aux enjeux du cancer en France. Le détail des prestations est indiqué au Cahier des Clauses Techniques Particulières. Ce lot est un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire, conclu avec un montant d'engagement maximum (voir article 2-1 du Règlement d'appel public à la concurrence -RAPC- joint au dossier de consultation). Les quantités estimées annuelles, par type de prestation figurant au CCTP, sont indiquées dans l'Annexe 4 du RAPC.

**Identifiant interne :** Lot 2

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79400000 Conseil en affaires et en gestion et services connexes

**Options :**

**Description des options :** Le marché est conclu pour une durée initiale de 36 mois à compter de sa date de notification. Il est reconductible 1 fois par tacite reconduction pour une période supplémentaire de 12 mois. La durée totale du marché, période de reconduction comprise, ne peut donc excéder 48 mois, soit 4 ans. L'acheteur peut toutefois prendre la décision de ne pas reconduire le marché. Dans ce dernier cas, la décision de non reconduction est notifiée au Titulaire au plus tard 1 mois avant la date d'expiration du marché (durée initiale).

### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 630,000 EUR

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Informations complémentaires :** Le marché est conclu pour une durée initiale de 36 mois à compter de sa date de notification. Il est reconductible 1 fois par tacite reconduction pour une période supplémentaire de 12 mois ; Le marché à passer est un accord-cadre à bons de commande exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande et conclu avec un montant d'engagement maximum (indiqué à l'article 2-1 "forme du marché" du Règlement d'appel public à la concurrence.). Pour l'étape 2 relative au choix de l'attributaire : aucune variante n'est autorisée.

### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Nom :** Critère de sélection des candidatures n° 1 : "capacités financières" : 10%

**Description :** (voir article 10 du Règlement d'appel public à la concurrence (RAPC) joint au dossier de consultation.) Les capacités financières du candidat sont analysées à partir des informations suivantes : - son chiffre d'affaires global portant sur les trois derniers exercices disponibles. /!\ Il est précisé au candidat que les chiffres d'affaires doivent être cohérents avec ceux publiés sur le site Internet [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr) ou l'annuaire (public et gratuit) des entreprises (de la DINUM) ( <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr>) ou de manière générale sur tout site de l'Etat ou de toute administration publique pour les informations disponibles (à défaut, le candidat doit justifier la différence entre sa déclaration et la publication). - son chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public portant sur les trois derniers exercices disponibles.

**Utilisation de ce critère :** Utilisés

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Nom :** Critère de sélection des candidatures n° 2 : - critère relatif aux capacités techniques : 10%

**Description :** (voir article 10 du Règlement d'appel public à la concurrence (RAPC) joint au dossier de consultation.) Le critère relatif aux capacités techniques est analysé à partir des effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années (2021, 2022, 2023).

**Utilisation de ce critère :** Utilisés

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Nom :** Critère de sélection des candidatures n° 3 : - critère relatif aux capacités professionnelles : 80%.

**Description :** (voir article 10 du Règlement d'appel public à la concurrence (RAPC) joint au dossier de consultation.) Le critère relatif aux capacités professionnelles est analysé à partir des « références » de services correspondant à l'objet du marché à passer, pour lesquelles les services ont été fournis au cours des trois dernières années (2021, 2022, 2023). (cf. attentes décrites à l'article 7 du RAPC joint au dossier de consultation). Au titre des éléments de capacité professionnelle, le candidat fournit : - Ses « références », en lien avec l'objet du marché à passer, pour lesquelles les services ont été fournis au cours des trois dernières années (2021, 2022, 2023). A ce titre, le candidat précise : --- la description des prestations réalisées (objet de la référence), en indiquant pour chaque référence fournie (prestations similaires à celles objet du lot) : o l'objet de la mission réalisée sur des prestations comparables à celles objet du lot o la méthode(s) d'accompagnement lors de la prestation o le nombre, les expertises et qualifications des intervenants mobilisés pour la mission o le lieu de la mission (un living lab / des bureaux / chez le client / présentiel ou distanciel) (le cas échéant : précision sur la capacité d'accueil du lieu) o le type de livrables réalisés - le nom du client (destinataire qu'il soit public ou privé), - l'année de réalisation de la référence, - le montant de la référence en euros hors taxes, c'est à dire : le montant du contrat signé.

**Utilisation de ce critère :** Utilisés

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 80

### **Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**  
: 4

**Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure** : 4

**L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations**

#### **5.1.10 Critères d'attribution**

##### **Critère :**

**Type** : Prix

**Description** : critère (d'attribution - "offres") n° 1 : "prix". A l'issue de l'étape 1 "sélection des candidatures", les candidats sélectionnés pourront remettre une offre en réponse au lot pour lequel ils auront été sélectionnés. Chaque offre (pour le lot 2) est analysée sur la base des critères définis à l'article 12-4 du Règlement d'appel public à la concurrence joint au dossier de consultation.

##### **Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : critère (d'attribution - "offres") n° 4 : " Qualité des intervenants (équipe du soumissionnaire et réseau de partenaires et d'experts) pour l'exécution du marché ". A l'issue de l'étape 1 "sélection des candidatures", les candidats sélectionnés pourront remettre une offre en réponse au lot pour lequel ils auront été sélectionnés. Chaque offre (pour le lot 2) est analysée sur la base des critères définis à l'article 12-4 du Règlement d'appel public à la concurrence joint au dossier de consultation.

##### **Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : critère (d'attribution - "offres") n° 2 : " Qualité de l'offre technique ". A l'issue de l'étape 1 "sélection des candidatures", les candidats sélectionnés pourront remettre une offre en réponse au lot pour lequel ils auront été sélectionnés. Chaque offre (pour le lot 2) est analysée sur la base des critères définis à l'article 12-4 du Règlement d'appel public à la concurrence joint au dossier de consultation.

##### **Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : critère (d'attribution - "offres") n° 3 : " Qualité du lieu d'hébergement proposé pour porteurs de projet ". A l'issue de l'étape 1 "sélection des candidatures", les candidats sélectionnés pourront remettre une offre en réponse au lot pour lequel ils auront été sélectionnés. Chaque offre (pour le lot 2) est analysée sur la base des critères définis à l'article 12-4 du Règlement d'appel public à la concurrence joint au dossier de consultation.

#### **5.1.11 Documents de marché**

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles** : FRA

**Date limite de demande d'informations complémentaires :** 11/03/2024 à 17:00

**Adresse des documents de marché :** <https://www.achatpublic.com>,

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.achatpublic.com>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 21/03/2024 à 17:00

**Date limite de validité de l'offre :** 8 MONTH

**Conditions du marché :**

**Facturation en ligne :** Autorisée

**Informations relatives aux délais de recours :** - Référé précontractuel(art. L.521-1 et suivants du Code de justice administrative (CJA)) : depuis le début de la procédure jusqu'à la signature du marché (date de signature non incluse). Si le juge est saisi après la conclusion du marché, la requête est irrecevable. - Référé contractuel sous conditions (art. L. 551-13 et suivants du CJA) : 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du marché au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) - Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du marché ouvert aux tiers au marché susceptibles d'être lésés dans leurs intérêts, et pouvant être exercé dans les 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (avis d'attribution). Le marché public est consultable sur demande auprès de [achat-public@institutcancer.fr](mailto:achat-public@institutcancer.fr). Il est consultable dans le respect des dispositions du Code des relations entre le public et l'administration et notamment de son article L311-6.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique :**

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Cergy-pontoise

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Institut national du cancer

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché** : Institut national du cancer

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal administratif de Cergy-pontoise

**Organisation qui reçoit les demandes de participation** : Institut national du cancer

**Organisation qui traite les offres** : Institut national du cancer

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Cergy-pontoise

**Numéro d'enregistrement** : 17950702500015

**Adresse postale** : 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322

**Ville** : Cergy-pontoise cedex

**Code postal** : 95027

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

**Téléphone** : 0130173400

**Télécopieur** : 0130173459

**Adresse internet** : <https://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

**Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL)** : <https://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : Institut national du cancer

**Numéro d'enregistrement** : 18751277700033

**Département** : Service Achats marchés publics

**Adresse postale** : 52 avenue André Morizet

**Ville** : Boulogne-Billancourt cedex

**Code postal** : 92513

**Subdivision pays (NUTS)** : Hauts-de-Seine ( FR105 )

**Pays** : France

**Point de contact** : Institut national du cancer (INCa) Service Achats marchés publics

**Adresse électronique** : [achat-public@institutcancer.fr](mailto:achat-public@institutcancer.fr)

**Téléphone** : 0141105000

**Adresse internet** : <https://www.e-cancer.fr>

**Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL)** : <https://www.achatpublic.com>

**Profil de l'acheteur** : <https://www.achatpublic.com>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché**

**Organisation qui reçoit les demandes de participation**

**Organisation qui traite les offres**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : 222da6dd-ffcd-4a4e-bd75-516593519057 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 19/02/2024 à 11:25

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 19/02/2024